

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
30/09/2024

**Nombre de conseillers
en exercice : 15**
Présents : 11
Absents : 4
**Absents avec
procuration : 4**
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M : N° 9.6
**Objet : Acquisition de
tickets Kadéos en faveur
du Personnel - année
2024.**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mme GRANGE, MM. ROQUEBERT, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Procuration M. SANS)
Mme DALLA-ZANNA (Procuration Mme GRANGE)
M. CELLIER (Procuration M. ROQUEBERT)
Mme AGUILA (Procuration Mme SANDY)

Monsieur ROQUEBERT a été élu secrétaire de séance .

Ouverture de la séance à 19 H 30.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les années précédentes des tickets Kadéos étaient offerts à l'ensemble du Personnel en guise de cadeau de fin d'année.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette formule pour une attribution individuelle de 75 €. Ces chèques seront fournis par la Société EDENRED France.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'offrir à l'ensemble du personnel de la Commune y compris les contractuels et les apprentis des chèques Kadéos pour un montant total individuel de 75 € proratisé en fonction du temps de travail ;
- d'acheter ces tickets auprès de la Société EDENRED France ;
- d'imputer la dépense à l'article 623 du Budget Communal 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le 15.10.2024

Pour extrait conforme

En Mairie, le 14 octobre 2024

